

CIRCULAIRE.

Québec, 5 août 1843.

MONSIEUR LE CURÉ,

PAR ma lettre circulaire du 20 mai de l'année dernière, j'invitais les membres de l'association formée dans le diocèse pour la propagation de la foi dans nos missions, à entrer dans les vues du Souverain Pontife, en donnant leur consentement à l'union de leur association à celle qui existe à Lyon pour répandre le même bienfait dans toutes les missions de l'univers. Quelques semaines après j'avais la certitude que nos associés, appréciant les avantages de l'union qui leur était proposée, seraient bien aise de la voir bientôt s'accomplir.

Cependant je disais dans ma lettre d'invitation que cette union ne nécessiterait pas l'envoi à Lyon des aumônes recueillies dans le diocèse pour l'œuvre de la propagation de la foi; mais que ces aumônes seraient totalement employées, par les soins de notre conseil local, au soutien de nos missions comme auparavant. Sur ce point, je dois à la vérité déclarer que j'étais dans l'erreur, et que j'avais mal interprété les intentions du conseil de Lyon, qui, du reste, a eu soin de me détromper en m'écrivant ce qui suit par l'organe de son président, Mr. de Jessé.

" MONSIEUR,

" Lyon, 17 novembre 1842.

" Le conseil central de l'œuvre de la propagation de la foi a reçu avec respect la lettre que Votre Grandeur lui a écrite à la date du 12 octobre passé, et les diverses pièces qui y étaient jointes. Le conseil ne saurait trop vous témoigner, monseigneur, la sincère reconnaissance qu'il éprouve pour l'intérêt avec lequel vous avez bien voulu accueillir ses ouvertures et faire agréer en principe, soit par le comité de Québec, soit par les fidèles de cet important diocèse, l'union de leur œuvre à celle qui embrasse toutes les missions du monde. Il nous serait doux d'ajouter que nous regardons aujourd'hui comme consommée une union dans laquelle nous sommes obligés de ne voir qu'un projet. En effet nous devons le dire, et Votre Grandeur le comprendra assurément, il est une concession qui ne saurait faire une œuvre catholique et une, cette concession est celle de l'unité. Or l'unité n'existerait plus du moment où l'une des fractions de l'œuvre conserverait la libre disposition des aumônes recueillies par elle, au lieu de la rapporter au centre où tout doit nécessairement aboutir. L'unité serait donc rompue, si l'on établissait en principe que les sommes réunies à Québec seraient toujours applicables aux seules missions de ce diocèse, comme devant toujours être insuffisantes à leurs besoins. Ajoutons que la somme de ces recettes étant annuellement inscrite au compte rendu de l'œuvre, il faudrait bien aussi qu'elle fût portée en dépense au chapitre des allocations; et comme le chiffre des secours affectés aux missions Canadiennes pourrait devenir un jour proportionnellement plus élevé que celui accordé à toutes les autres missions, il est facile de prévoir qu'il s'élèverait des réclamations auxquelles le conseil central ne pourrait répondre qu'en rendant public un accord qui provoquerait des imitations. Ainsi peu à peu l'œuvre de la propagation de la foi aurait abdiqué le précieux avantage qu'elle possède, celui de pouvoir effectuer entre toutes les missions du monde, une répartition équitable par cela même qu'elle est une.

" Le conseil apprécie vivement, monseigneur, les difficultés que Votre Grandeur avait à combattre, et les termes même de la circulaire qu'elle a bien voulu adresser à son clergé, nous sont une preuve de ses sentiments intimes. Mais permettez-nous d'exprimer l'espoir que le désir de leur premier pasteur finira par être celui des fidèles du diocèse de Québec; car eux aussi, comme Votre Grandeur le leur rappelle, " voudront coopérer au salut de tant de millions d'âmes encore infidèles, et participer à l'honneur insigne d'aider à la conquête spirituelle du monde " : mais cette coopération de leur part sera effective et non simplement nominale; ils ne croiront point avoir changé le but de leur œuvre en en changeant seulement le titre, ni devenir membres d'une association à laquelle ils n'apporteraient pas une obole; ils n'ontimeront pas enfin secourir toutes les missions du monde, en concentrant et à toujours toutes leurs offrandes sur les seules missions de leurs pays; et pour imiter, comme la circulaire de Votre Grandeur les y engage, la Belgique, la Bavière et les autres pays agrégés aujourd'hui à l'association catholique, ils comprendront que comme eux ils doivent renoncer d'abord à la disposition libre de leurs aumônes; sans cela, en effet, leur œuvre resterait toujours distincte, et non identifiée et confondue avec l'œuvre universelle.

" Nous serons heureux d'apprendre, monseigneur, que ces idées si simples et si vraies auront déterminé les associés de Québec à une union que nous désirons comme eux, mais à laquelle nous ne saurions sacrifier au risque d'ébranler tout l'édifice, le principe même sur lequel repose l'œuvre catholique, et qui maintenu depuis 21 ans, a toujours fait jusqu'ici sa force, sa prospérité et sa vie.

" Veuillez agréer le nouvel hommage du respect profond avec lequel nous avons l'honneur d'être, &c.

Pour le conseil central, le Président,

" A. DE JESSÉ."

" DUC. MERVIS, Secrét."

Après la réception de cette lettre, il ne nous restait plus d'autre alternative que d'admettre l'union aux conditions requises par le conseil de Lyon, ou de s'y refuser. Mais ce dernier